



## Mariage de ma mère qui payera l'ehpad de son futur mari

-----  
Par Zoukie

Bonjour à tous,

Je suis face à un dilemme. Ma mère, plus de 60 ans, va se remarier avec un homme. Une bonne nouvelle et suis heureuse pour elle. En revanche, une fois marié, lorsque son mari aura des soins et besoin particulier type ehpad par exemple; qui payera?

J'ai pu voir sur internet; au travers de la solidarité par alliance, que se sera ma s?ur et moi car ce dernier n'a pas d'enfants

Or cet homme est certe gentil mais je ne le connais que depuis 2 mois; il a plus de 75 ans donc les besoins arriveront peut-être rapidement et nous n'avons pas les fonds nécessaires pour les assumer? Que dit réellement la loi à ce sujet et quelles solutions afin de ne pas payé pour quelqu'un que je connais à peine.

Merci par avance pour vos réponses ^^

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

N'étant pas descendant de ce Monsieur, vous n'êtes pas son obligé alimentaire.

Son mariage avec votre mère n'y change rien.

Par contre elle devient redevable du devoir de secours envers son époux et réciproquement.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009[ur]

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Félicitations à votre mère !

J'ai pu voir sur internet; au travers de la solidarité par alliance, que se sera ma s?ur et moi car ce dernier n'a pas d'enfants

Non, les liens d'alliance qui créent l'obligation alimentaire sont entre gendres, brus et beaux-parents. Pas entre ce que l'on appelait autrefois parâtres, marâtres et filliâtres (entre le nouvel époux et les enfants d'un autre lit).

Votre mère seule devra assumer ce qu'elle peut, les aides sociales couvriront le reste (si besoin).

-----  
Par Zoukie

Bonjour Isadore et Yapasdequoi,

Merci pour votre retour rapide ^^ . Ça me rassure un peu maintenant. Merci pour le lien du service public. Mais je vais tout de même voir dans les conditions où ma mère ne pourrait pas ou plus payer qui prend la relève.

Bonne journée